



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-326**

Séance publique du

23 juillet 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150723- lmc171170-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2015
Date de réception : vendredi 24 juillet 2015


**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE- SERVICE DE L'EAU - OUVERTURE ET VIREMENT DE  
CREDIT POUR L'EXERCICE 2015**

Le 23 juillet 2015 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, ~~Madame Patricia BORRICAND~~, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MADNA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Charlotte BENON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Ravi ANDRE.

**Excusés sans pouvoir :**

~~NEANT~~ Madame Patricia BORRICAND

Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

27

*Rectification d'erreur matérielle  
conformément à la délibération du  
Conseil Municipal n° DL.2015-384  
adoptée lors de la séance du  
28 septembre 2015  
de la Maire  
Maryse JOISSAINS-MASINI*



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Environnement Urbain et  
Hydraulique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUILLET 2015

Nomenclature : 7.1  
Decisions budgétaires

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jules SUSINI  
**CO-RAPPORTEUR(S) :** M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** COMPTABILITE COMMUNALE- SERVICE DE L'EAU - OUVERTURE ET  
VIREMENT DE CREDIT POUR L'EXERCICE 2015 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Budget Primitif 2015 de l'Eau et de l'Assainissement a été voté le 9 février 2015 et déposé à la Sous-Préfecture le 13 février 2015.

A ce jour, il s'avère que certaines inscriptions budgétaires doivent faire l'objet de compléments de crédits et de changements d'imputation sur le budget de l'eau.

Les ouvertures et virements de crédits constituent les décisions modificatives qui permettent d'adapter le cadre annuel des autorisations budgétaires.

C'est pourquoi, je vous demanderais, mes chers Collègues, de bien vouloir

- ADOPTER la décision modificative ci-après sur le budget annexe de l'Eau 2015 intéressant la section de fonctionnement :

Présents et représentés	: 55 54
Présents	: <del>43</del> 42
Abstentions	: 7
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: <del>48</del> 47
Pour	: <del>48</del> 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Jacques AGOPIAN, Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Charlotte DE  
BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



DESAFFECTATION			AFFECTATION		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
<u>chapitre 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>		<u>chapitre 67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	
805	Achats d'eau	400 000	6718	Autres charges exceptionnelles	400 000
	<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>			<b>400 000</b>